

Point d'information sur le transfert de la gestion des communes de la Trésorerie spécialisée de Villeneuve les Avignon

La présente fiche a pour objet de porter à la connaissance des représentants des personnels le volume d'emplois concernés par le transfert de la mission SPL de la Trésorerie de VILLENEUVE LÈS AVIGNON vers le SGC d'AVIGNON qui interviendra le 1^{er} septembre 2023.

Comme toutes les autres restructurations du réseau infra-départemental de la DDFIP développées dans le cadre du projet NRP, cette opération sera présentée et soumise à l'avis d'une instance de dialogue social qui se tiendra au cours du 1^{er} trimestre 2023, dans le cadre d'un Comité social d'administration local (CSAL).

La détermination du volume des emplois à transférer vers la DDFIP de VAUCLUSE résulte d'un accord intervenu entre les directeurs concernés en lien avec les deux délégations interrégionales de rattachement. Ce chiffre sera ensuite validé par SPIB et figurera dans le dossier préparatoire au CTR emploi du mois de décembre prochain.

Cet accord résulte d'un consensus entre les directeurs quant à la méthodologie à appliquer pour déterminer les volume d'emplois à transférer autour de deux axes : la situation actuelle du TAGERFIP et le recours à la méthode APERFIP.

Le résultat obtenu a ensuite été analysé au regard de la situation du service et notamment des effectifs en poste et de leur souhait de suivre la mission dans le futur SGC d'accueil.

- **Situation des emplois au TAGERFIP**

La situation actuelle (au 01/09/2022) des emplois implantés à la Trésorerie de Villeneuve lès Avignon s'établit à 1A+ et 3B suite au CTL du 30/03/2022 qui a acté le transfert des établissements de santé (EPSMS) vers la trésorerie hospitalière d'Alès dans le cadre de la spécialisation de cette activité autour de 2 trésoreries hospitalières dans le département. Précédemment, le transfert de la mission de recouvrement des impôts des particuliers à compter du 1^{er} janvier 2022 s'était accompagné du transfert de deux emplois (1B et 1C) au SIP de BAGNOLS/CEZE.

L'évolution du périmètre des missions de ce service et la diminution des emplois qui en a résulté a conduit à revoir également le calibrage des emplois d'encadrement dans le TAGERFIP 2022 de ce service par le transfert de l'emploi du cadre A au profit de l'une des nouvelles structures SGC créées (Vauvert), dont la taille justifie un renforcement de leurs emplois implantés de catégorie A.

- **Le dimensionnement des emplois issu de la méthodologie APERFIP**

L'étude basée sur la méthode APERFIP avait pour objet de s'assurer que le volume des emplois figurant au TAGERFIP (en situation au 01/09/2022 après transfert des EPSMS) est bien en adéquation avec les charges actuelles du service dans le domaine SPL.

Cette méthode permet d'estimer le nombre d'emplois correspondant aux données de référence nationale en termes de productivité au regard des éléments de charges constatés pour l'année 2021.

Les résultats des simulations permettent d'estimer le potentiel nécessaire pour couvrir les charges dans une fourchette comprise entre 3,36 et 4,85 ETP selon les hypothèses de productivité retenues.

Après prise en compte d'une quote-part des charges de pilotage et d'encadrement, il apparaissait équitable aux deux parties de considérer que le volume d'emploi à transférer se situait à 4 emplois, répartis sur la base de 3B et 1C, l'emploi de comptable n'ayant pas vocation à être transféré.

- **Conséquence de ce dimensionnement sur les agents en poste**

La situation des effectifs du service hors encadrement s'établit au 1^{er} septembre 2022 à 4B et 1C, soit deux emplois (1B et 1C) maintenus en surnombre pour gérer au plan RH les situations personnelles et familiales des agents concernés. Cette situation de sur-effectif a vocation à se résorber en partie avant la fermeture de la trésorerie avec le départ annoncé d'un contrôleur titulaire de son poste, permettant ainsi à l'agent B ALD de bénéficier de sa priorité pour suivre la mission vers le Vaucluse. Les deux autres contrôleurs titulaires de leur poste ont également manifesté à ce stade leur souhait de suivre leur emploi dans le Vaucluse et donc de bénéficier d'une priorité à cet effet.

Par ailleurs, dès lors que le dimensionnement des emplois à transférer intègre un poste de catégorie C, cela permettra à l'agent en situation d'ALD, de bénéficier d'une priorité pour suivre sa mission dans le Vaucluse et rejoindre ainsi son département de résidence.